



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 29 juin 2020 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 23 juin 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique par visioconférence sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Dominique Carlotti, Danielle Flamencourt, Isabelle Jeanne, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, Philippe Kervella, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Paul Mancini, Laetitia Maroccu, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Marie-Françoise Gaffory Fau, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Isabelle Feliciaggi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Etienne Bastelica

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Stéphane Sbraggia à Stéphane Vannucci, Caroline Corticchiato à Nicole Ottavy, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli à Annie Sichi, Muriel Piera à Jean-Pierre Aresu, Vanina Angelini-Buresi à Jean-Michel Simon, Julia Tiberi à Jean-François Casalta

Etaient absents :

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	43
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Monsieur Laurent Marcangeli, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20200629-2020_154-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2020

Affichage : 07/07/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 29 juin 2020

Délibération N° 2020/154

**Renouvellement des Projets Sociaux 2020-2024 de la Maison
de Quartier des Cannes et du Centre Social des Salines**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

L'animation de la vie sociale s'incarne en grande partie dans les structures de proximité que constituent les Maisons de Quartier.

La mise en place d'un pilotage coordonné des Maisons de Quartier dans les quartiers populaires est un objectif de la Municipalité d'Ajaccio inscrit dans la stratégie globale du Contrat de Ville 2015-2022. Cette volonté entre en résonance avec les missions des Centres Sociaux telles que définies dans la circulaire de la Caisse Nationale des Allocations familiales (CNAF) du 20 juin 2012 relative à l'animation de la vie sociale.

Le projet social est la clef de voûte des structures de l'animation de la vie sociale. Il doit répondre aux besoins des familles et à leurs difficultés de la vie quotidienne, mais aussi aux problématiques sociales collectives du quartier où elles sont implantées.

Le projet social explicite les axes d'interventions prioritaires d'un centre social qui doit être :

- un lieu de proximité à vocation familiale et intergénérationnelle qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale,
- un lieu d'animation permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets,
- en capacité d'assurer une fonction d'accueil et d'écoute des habitants-usagers, des familles et des associations,
- en capacité d'assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés,
- en capacité de développer des actions d'intervention sociale adaptées au besoin de la population et du quartier, de favoriser l'émergence d'une prise de responsabilité par les usagers et les bénévoles, et d'organiser la coordination avec les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire.

Les agréments « centre social » donnés par la Caisse d'allocations familiales à la Maison de Quartier des Cannes et au Centre Social des Salines étant arrivés à expiration le 31 décembre 2019, les projets d'animation sociale de ces établissements ont été renouvelés par les équipes de la Maison de Quartier et du Centre Social des Salines après consultation des habitants.

Projet Social de la Maison de Quartier des Cannes

L'objectif du projet social :

Améliorer du cadre de vie des habitants en favorisant l'accès aux droits, la cohésion sociale et intergénérationnelle, le développement de l'éducation ainsi que l'insertion.

Les axes du projet social sont :

- Axe 1 : Education / Jeunesse
- Axe 2 : Vie sociale et professionnelle
- Axe 3 : Implication des usagers
- Axe 4 : Parentalité

Projet Social du Centre Social des Salines

L'objectif du projet social :

L'approche par public reste incontournable. Toutefois afin d'avoir une plus grande lisibilité de proximité, de s'ouvrir davantage sur l'environnement, il faudra envisager des modes

d'intervention et des actions susceptibles de relever les défis externes et de mobiliser au delà des murs.

Aussi le plan d'action du projet social 2020-2025 traitera :

- Des leviers à actionner en interne c'est-à-dire à l'échelle du centre social pour répondre aux besoins des usagers et des adhérents.
- Des leviers à actionner en externe c'est-à-dire à l'échelle du territoire pour répondre aux besoins des habitants.

Les axes du projet social sont :

- Axe 1 : Répondre aux besoins et attentes des enfants, des adolescents, des jeunes et de leurs familles en adaptant les actions du centre social et en développant les partenariats.
- Axe 2 : Promouvoir le lien social et le développement du pouvoir d'agir.
- Axe 3 : Famille ; accompagner la parentalité et valoriser le rôle éducatif de chacun.
- Axe 4 : Renforcer l'implication et la participation des usagers.
- Axe 5 : Répondre aux besoins des habitants de tout le territoire en améliorant et en adaptant les actions du centre social et en développant les partenariats.

Les projets sociaux seront présentés au Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales afin de renouveler l'agrément des deux structures ce qui permettra un financement de leur activité par les prestations de service CAF « animation globale collective » et « animation collective familles ».

Considérant qu'il convient de maintenir, dans la mesure des moyens mis en œuvre, la politique en matière d'animation de la vie sociale.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

De valider les projets sociaux 2020-2024 de la Maison de Quartier des Cannes et du Centre Social des Salines

D'autoriser le maire à signer l'ensemble des documents relatifs au renouvellement des projets sociaux 2020-2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Madame Aurélia MASSEI, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 29 juin 2020 ;

VALIDE

Les projets sociaux 2020-2024 de la Maison de Quartier des Cannes et du Centre Social des Salines

AUTORISER LE MAIRE

A signer l'ensemble des documents relatifs au renouvellement des projets sociaux 2020-2024.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération sera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



LE MAIRE

Laurent MARCANGELI